

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 5 juin 2023

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

Le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts siège en séance ordinaire ce lundi le deuxième (5^e) jour du mois juin 2023, à dix-neuf heures (19 h 00) au lieu et heure ordinaires des séances.

Présent (s) : Monsieur Donald Belley, Conseiller
Madame Conrad Guay, Conseillère
Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère
Monsieur Gratien Aubé, Conseiller
Monsieur Rémy Gaudreault, conseiller

Absent : Madame Danye Simard, Conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

Madame Marcelle Pedneault, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

1 -MOMENTS DE RÉFLEXION

Alexandre Girard, Maire invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 1 mai 2023;
5. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2022;

6. Dépôt du projet de règlement 2023-04 de tarification pour la salle située au 17, rue principale;
7. Dépôt d'un rapport financier périodique;
8. Un estimé pour l'achat d'un appareils respiratoire MBA, cylindres de carbone, chargeur à batterie et masque pour le service incendie;
9. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);
10. Embauche des monitrices de terrain de jeux;
11. Abri pour le camp de jour;
12. Achat de brosse pour le balai mécanique;
13. Achat de roues pour le balai mécanique;
14. Tournoi de golf du RISC;
15. Demande de commandite de l'école Fernand Saindon;
16. Demande M. Dany Moreau de Progrès Novateur Inc. pour le raccordement au réseau d'aqueduc pour les chalets du 49 Rue de la Forêt;
17. Estimé pour les réparations de l'asphalte;
18. Estimé pour la base de ciment pour les bornes électriques;
19. Le programme de soutien aux projets structurants (volet du FRR),
20. Achat de billets au Domaine Forget;
21. Varia a) achat d'une caméra hikvision
b) abroger la résolution 2023-05-5056
c) accepter l'offre de service du Groupe Hemispheres filiale du Groupe GÉOS;
D) inscription à la formation des responsabilités des élus;
22. Comptes à ratifier de mai 2023;
23. Comptes à payer de mai 2023;
24. Salaires du mois de mai 2023;
25. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
26. Période de questions allouée aux contribuables;
27. Levée de l'assemblée;

RÉSOLUTION 2023-06-5063

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant. Les conseillers acceptent d'ajouter le point 21 Varia A) achat d'une caméra hikvision , B) abroger la résolution #2023-05-5056, C) accepter l'offre de service du Groupe Hémisphères filiale du Groupe GÉOS, même s'ils n'ont pas reçu la documentation avant les 72 heures prévues dans la loi.

4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 MAI 2023

RÉSOLUTION 2023-06-5064

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 1 mai 2023 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

**5 – RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT
FINANCIER 2022**

RÉSOLUTION 2023-06-5065

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE déposer le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2022.

***RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU
RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2022***

Chères citoyennes et chers citoyens, contribuables de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts. Il me fait plaisir de vous présenter par le présent rapport les faits saillants pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 conformément à l'article 176.2.25 du Code municipal. J'aborderai ainsi les points suivants :

- 1- Les actifs financiers
- 2- Le passif financier
- 3- Les avoirs des contribuables
- 4- Le rapport financier
- 5- L'évaluation de la Municipalité
- 6- La conclusion

. La situation financière se présentait sommairement comme suit :

1. ACTIF FINANCIER

L'actif financier constitué de l'avoir en banque, des différents comptes et des débiteurs totalisait la somme de 1 579 474 \$. Les immobilisations, quant à elles, totalisaient la somme de 5 099 762\$.

En 2022, c'est 1 479 070\$ qui a été investie soit:

Infrastructures : 1 367 083 \$, la réfection de la rue Principale, du Rang des Lacs et d'un mur sur la rue de la Forêt;

Bâtiment : 12 400\$ Finition intérieur du garage municipal;

Machinerie, outillage et équipement : 89 304 \$ équipement de voirie (débroussailleuse, balai pour les rues)

Terrain jeux : 10 284\$ Lunettes d'approche et installation du trampoline.

En somme, les investissements ont été subventionné par différents transferts gouvernementaux, à même le budget 2022 et à même du surplus non affecté.

2. PASSIF FINANCIER

Le passif, soit les créiteurs et frais encourus, les revenus reportés et ainsi que les versements exigibles sur la dette à long terme se chiffraient à 1 439 081 \$.

3. AVOIR DES CONTRIBUABLES

Au chapitre de l'avoir des contribuables, nous retrouvons, au 31 décembre 2022, un surplus accumulé non affecté de 123 056 \$ comparativement à 312 691\$ en 2021.

La Municipalité a terminé l'année financière 2022 avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscale de 85 832 \$.

4. RAPPORT FINANCIER

L'audit pour l'exercice financier finissant le 31 décembre 2022 a été effectué conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public par la firme comptable Benoit Côté, comptable professionnel agréé inc., s'assurant par ce procédé que les états financiers ne comportent aucune anomalie significative.

Les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts au 31 décembre 2022.

5. ÉVALUATION

La valeur foncière a été déterminée à 58 818 000\$ au 31 décembre 2022, deuxième année du dépôt de rôle d'évaluation.

6. CONCLUSION

Je voudrais remercier les employés municipaux, les bénévoles, nos organisme communautaires ainsi que les membres du conseil de leur implication et leur bon travail au sein de la communauté. Je termine en soulignant que le présent rapport des faits saillants de l'année 2022 vous montre le souci du conseil municipal de bien gérer votre municipalité.

6 – DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2023-04 DE LA TARIFICATION POUR LA SALLE SITUÉE AU 17, RUE PRINCIPALE

RÉSOLUTION 2023-06-5066

Il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le projet de règlement 2023-04 de la tarification pour la salle située au 17, rue Principale.

7- DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER PÉRIODIQUE

RÉSOLUTION 2023-06-5067

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De déposer le rapport financier périodique du 01 janvier 2023 au 31 mai 2023.

8- ACHAT D'UN APPAREIL RESPIRATOIRE MBA, CYLINDRES DE CARBONE, CHARGEUR À BATTERIE ET MASQUE POUR LE SERVICE INCENDIE

RÉSOLUTION 2023-06-5068

CONSIDÉRANT que nous avons demandé deux estimés pour de l'équipement des pompiers;

CONSIDÉRANT que l'estimé la plus base est celle la Cie Protection incendie CFS Ltée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères suivants :

De faire l'achat chez la Cie Protection incendie CFS ltée d'un appareil respiratoire MSA G1 au montant de 7350\$, de deux cylindres G1 en carbone 4500 PSI 45 min quick connect au montant de 3 050\$ chacun, chargeur pour batterie G1 au montant de 745.00\$ ainsi qu'un masque au montant de 495.00\$. Plus les taxes applicables pour ces équipements.

9-DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)

RÉSOLUTION 2023-06-5069

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser Mme Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînées (PRIMADA) pour l'installation de circuit d'entraînement pour les aînées;

Que la municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Que la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Et d'autoriser Mme Marcelle Pedneault, directrice générale à signer les documents afférents à la demande.

10- EMBAUCHE DES MONITRICES DE TERRAIN DE JEUX

RÉSOLUTION 2023-06-5070

CONSIDÉRANT un besoin de deux monitrices pour le camp de jour pour la saison 2022;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts a demandé de deux subventions salariales pour des étudiantes âgées de 15 ans et plus;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Belley et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De procéder à l'embauche de Maëlia Lajoie et Juliane Jean comme monitrice du camp jour pour la saison 2023.

11 – UN FILET MILITAIRE POUR LE CAMP DE JOUR

RESOLUTION 2023-06-5071

CONSIDÉRANT que nous avons demandé des estimés pour un filet pour le camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat d'un filet militaire de 20X33 au montant de 386.32\$ plus les taxes applicables.

12-ACHAT DE BROSSE POUR LE BALAI MÉCANIQUE

RÉSOLUTION 2023-06-5072

Il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat de brosse pour le balai mécanique chez les pièces d'équipement Bergor inc au montant de 1 003.14\$ plus les taxes applicables.

13-ACHAT DE ROUES POUR LE BALAI MÉCANIQUE

RÉSOLUTION 2023-06-5073

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillère présents :

De faire l'achat de deux roues de caoutchouc pour le balai mécanique chez Gespro Demolition Équipement inc au montant 497.50\$ plus les taxes applicables.

14-TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DU REGROUPEMENT POUR L'INTERGRATION SOCIALE DE CHARLEVOIX (RISC)

RÉSOLUTION 2023-06-5074

CONSIDÉRANT une invitation à la 16^e édition du tournoi de golf du Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix qui se tiendra le samedi 10 juin 2023 au Club de golf Murray Bay;

CONSIDÉRANT un coût de 80\$ pour la ronde de golf et de 40\$ pour le souper;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire un don au montant de 40\$.

15- DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ÉCOLE FERNAND SAINDON

RÉSOLUTION 2023-06-5075

Considérant la demande de commandite de l'organisation des parents de l'école Fernand-Saindon pour leur journée de financement qui va se dérouler le 16 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire une de commandite de 200\$ à l'organisation des parents de l'école Fernand-Saindon pour leur journée de financement qui va se dérouler le 16 juin 2023;

16- DEMANDE M. DANY MOREAU DE PROGRÈS NOVATEUR INC POUR LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC POUR LES CHALETS DU 49 RUE DE LA FORÊT

RÉSOLUTION 2023-06-5076

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter la demande de Dany Moreau de Progrès novateur inc pour le raccordement au réseau d'aqueduc pour les chalets du 49 rue de la Forêt.

17-ESTIMÉ POUR LES RÉPARATIONS DE L'ASPHALTE

Point à reporter

18-ESTIMÉ POUR LA BASE DE CIMEN POUR LES BORNES ÉLECTRIQUES

Point à reporter

19-DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (VOLET DU FRR)

RÉSOLUTION 2023-06-5077

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

De présenter une demande de subvention au programme de soutien aux projets structurants (volet du FRR) concernant les jeux d'eau.

20- ACHAT DE BILLET POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉES EN COLLABORATION AVEC LES MRC DE CHARLEVOIX ET DE CHARLEVOIX-EST

RÉSOLUTION 2023-06-5078

CONSIDÉRANT QUE pour souligner la journée internationale des aînées en collaboration avec les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est qui aura lieu le samedi 30 septembre 2023 au Domaine Forget de Saint-Irénée une pièce de théâtre (PASSÉ DATE) une réflexion théâtrale sur l'âgisme et la péremption sociale au coût de 10\$;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat de 20 billets au montant de 10\$ du billet.

21-VARIA A) ACHAT D'UNE CAMÉRA POUR LE TERRAIN DE JEUX

RÉSOLUTION 2023-06-5079

CONSIDÉRANT QUE les règles pour l'utilisation du trampoline n'est pas respecté;

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu des plaintes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat d'une caméra Hikvision chez info-com au montant de 599.99\$ plus les taxes applicables ainsi que les frais d'installation.

21 VARIA B) ABROGER LA RÉSOLUTION 2023-05-5056

RÉSOLUTION 2023-06-5080

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'abroger la résolution #2023-05-5056.

**21 VARIA C) ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DU GROUPE
HEMISPHERES FILIALE DU GROUPE GÉOS**

RÉSOLUTION 2023-06-5081

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu majoritairement des Conseillers et des Conseillères présents. Le conseiller M. Donald Belley est contre cette proposition.

D'accepter l'offre de service du Groupe Hémisphères filiale du Groupe Géos pour faire la caractérisation écologique pour la prolongation d'un aqueduc de la rue Notre-Dame au montant de 4 465\$ plus les taxes applicables.

**21 VARIA D) INSCRIPTION À LA FORMATION LES RÔLES ET LES
RESPONSABILITÉS DES ÉLUS MUNICIPAUX**

RÉSOLUTION 2023-06-5082

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'inscription de M. Donald Belley à la formation sur les rôles et les responsabilités des élus municipaux à la FQM pour un montant de 330\$ plus les taxes applicables.

22 – COMPTES À RATIFIER DE MAI 2023

RÉSOLUTION 2023-06-5083

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	14 768.50\$
Aqueduc :	<u>105.59\$</u>
Total :	14 662.61\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

23 – COMPTES À PAYER DE MAI 2023

RÉSOLUTION 2023-06-5084

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de mai 2023 :

Fonds d'administration :	18 322.29\$
Eau potable:	<u>1 290.03\$</u>
TOTAL :	19 612.32\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2023 au montant de 19 612.32\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 19 612.32\$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

24 – SALAIRES DU MOIS DE MAI 2023

RÉSOLUTION 2023-06-5085

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de mai 2023 au montant de 19 626.68\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de mai 2023 au montant de 19 626.68\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

25 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

26 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

On a reçu trois questions par courriels.

27– LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2023-06-5086

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 28 minutes.

Alexandre Girard, Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale, greffière-trésorière

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 3 juillet 2023.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.